

**CENTRE D'INFORMATION JEUNESSE AQUITAINE**  
**CONVENTION DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2010**

**Entre les soussignés :**

La Communauté Urbaine de Bordeaux, domiciliée Esplanade Charles de Gaulle 33076 Bordeaux Cedex, représentée par son Président, Monsieur Vincent Feltesse, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Communautaire n° 2010/ du 19 février 2010  
Dénommé ci-après « La Communauté Urbaine de Bordeaux »

D'une part

**Et :**

Le Centre d'Information de la Jeunesse Aquitaine, dont le siège social est sis, 5 rue Duffour Dubergier et 125 cours Alsace Lorraine à Bordeaux, représenté par son Président Monsieur Christian Broqua, conformément à l'Assemblée Générale de l'association du 25 avril 2008  
Dénommé ci-après « Le C.I.J.A. »

D'autre part,

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

Le C.I.J.A. est une association chargée de diffuser auprès de la jeunesse d'Aquitaine toutes les informations relatives aux potentialités culturelles, touristiques, économiques, ainsi que celles qui relèvent des communes (animation, infrastructures, vie pratique).

S'agissant d'une activité de communication à caractère intercommunal et d'intérêt local, dont certains aspects concernent de nombreux secteurs de compétences communautaires, la Communauté Urbaine de Bordeaux a accepté, au titre de l'exercice 2010, de verser un concours financier au C.I.J.A. afin de favoriser l'action de ce dernier.

### **Article 1 – Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de préciser plus particulièrement les modalités de versement du concours financier que la Communauté Urbaine de Bordeaux a accordé au C.I.J.A. et de fixer les obligations en résultant, à la charge de l'association bénéficiaire.

### **Article 2 - Montant de la subvention**

Le montant de la subvention apportée par la Communauté Urbaine de Bordeaux a été fixé à 29 000 euros TTC pour l'exercice 2010, pour un budget prévisionnel fixé à 1 049 000 euros nets.

Cette subvention est forfaitaire et non révisable à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

### **Article 3 – Obligations de l'association bénéficiaire – clause de publicité**

Le C.I.J.A s'engage à utiliser cette subvention, conformément à l'objet de l'association, de la façon suivante :

- diffuser des informations sur les différentes compétences de la Communauté Urbaine de Bordeaux dans ses guides,
- faire figurer le logo de la CUB dans les guides réalisés par le C.I.J.A,
- créer un lien sur le site Internet officiel de l'association [cija.net](http://cija.net),
- relayer, chaque fois que cela est possible, les actions menées par la Communauté Urbaine de Bordeaux,
- s'engage à fournir à la C.U.B, bi - mensuellement, des informations sur la vie des jeunes dans l'agglomération. Ces informations serviront à alimenter la page « Jeunesse » du journal de la C.U.B.

Il tiendra également à la disposition du public, à son siège social, ainsi que sur les stands qu'il animera au cours des salons auxquels il participera jusqu'au 31 décembre 2010, les plaquettes et documents de communication édités par la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Il s'engage, par ailleurs, à ce que les relations qu'il pourra développer en direction de partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Communauté ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Communauté apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

### **Article 4 - Conditions d'utilisation de la subvention allouée**

Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée. L'association s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention considérée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

## **Article 5 – Modalités de versement de la subvention**

Acomptes et solde :

- un premier acompte (80%) à la signature de la convention, soit 23 200 euros
- le solde (20%), soit 5 800 euros, à la réception des documents suivants :
  - o les bilans, compte de résultat et annexe, certifiés conformes par un Commissaire aux Comptes,
  - o le rapport annuel d'activités détaillé de l'Association,
  - o une note de commentaire expliquant le cas échéant les variations constatées sur le principaux postes de dépenses et de recettes entre le budget prévisionnel présenté par l'association pour 2010 et son budget définitif certifié (voir modèle en annexe),
  - o copie des décisions des aides obtenues auprès des autres partenaires publics.

## **Article 6 – Contrôle et évaluation des résultats**

Le Président de l'Association ou son représentant s'engage :

- à venir présenter sur simple demande de la Communauté Urbaine, devant les membres des Commissions compétentes, le bilan des actions réalisées au cours de l'année N-1 ainsi que le bilan financier de l'exercice,
- à faciliter le contrôle par les services de la Communauté, de la réalisation des actions, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables de l'association,
- à faire connaître à la Communauté tous les changements survenus dans son administration ou sa direction et transmettre à la C.U.B ses statuts actualisés,
- à transmettre à la Communauté le bilan certifié conforme du dernier exercice connu.

En outre, l'Association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable des associations (règlement 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable). La présentation de ce budget devra permettre de comparer l'évolution des postes de dépenses et de recettes sur plusieurs années.

**Article 7 – Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour le seul exercice 2010.

Fait à Bordeaux, le .....

Pour la Communauté Urbaine de Bordeaux

Pour le C.I.J.A

Le Président,

Le président,

Vincent Feltesse

Christian Broqua

## ANNEXE – Comparatif budget prévisionnel/budget définitif\*

	Budget prévisionnel	Budget définitif	Ecart (en € et %)	Commentaires
<b>DEPENSES :</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>				
<b>RECETTES :</b>				
<b>TOTAL DES RECETTES</b>				
<b>SOLDE</b>				

\* Le comparatif budget prévisionnel/budget définitif doit être annexé à la convention.

# BUDGET PREVISIONNEL 2010

## CHARGES

<b><u>ACHATS</u></b>	<b><u>18 000</u></b>
<i>Marchandises :</i>	
· Imprimerie	7 000
Fournitures de bureau	11 000
<b><u>SERVICES EXTERIEURS</u></b>	<b><u>62 000</u></b>
Loyers	27 400
Locations de matériels	16 000
Maintenance	7 000
Assurances	6 500
Documentation	5 100
Interventions / Prestations	
<b><u>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</u></b>	<b><u>236 000</u></b>
Honoraires	22 000
· Documents d'information	45 000
· Guides Sud Ouest	35 000
Annonces et insertions	4 000
EDF - GDF	7 000
Essence	1 000
Petit matériel	1 000
Nettoyage - Entretien - Réparation	24 000
Voyages et déplacements	6 000
Missions - Réceptions	8 000
Téléphone - Téléx	14 000
Cotisations	3 000
<i>Autres prestations :</i>	
· Rétrocessions CAE	49 000
· Affranchissement	13 000
· Services bancaires	4 000
<b><u>IMPOTS ET TAXES</u></b>	<b><u>34 000</u></b>
Taxes sur les salaires	34 000
<b><u>CHARGES DU PERSONNEL</u></b>	<b><u>489 000</u></b>
Rémunérations brutes	489 000
<b><u>CHARGES SOCIALES</u></b>	<b><u>193 000</u></b>
Urssaf	122 000
Assédict	20 000
Retraites	32 000
Prévoyance	5 000
Formation	12 000
Médecine du travail	2 000
Autres charges sociales	
<b><u>DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</u></b>	<b>17 000</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 049 000</b>

Centre Information Jeunesse Aquitaine

5 rue Duffour Dubergier - 125 cours Alsace Lorraine 33000 BORDEAUX

# BUDGET PREVISIONNEL 2010

## PRODUITS

### PRODUITS PROPRES

**410 000**

#### Prestations diverses :

·	CAE	203 000
·	Commissions SNCF	117 000
·	Commissions UCPA	5 000
·	Réseau Information Jeunesse	24 000
·	Participation CAE	

Participations documents d'information	39 000
Abonnements	22 000

### SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

**439 000**

Ministère de la Jeunesse et des Sports	230 000
Ville	95 000
Conseil Général	57 000
Communauté Urbaine de Bordeaux	32 000
Commission Européenne	25 000

### SUBVENTIONS SPECIFIQUES

**110 600**

Région Aquitaine	
Europe Direct	25 000
. Internet (Administration - Actualisation - Gestion)	20 000

#### Autres opérations :

·	Opération 16/18	29 300
·	CNASEA	29 000
	Fonjep	7 300

### PRODUITS DIVERS

**77 400**

#### Avantages en nature :

Loyer	27 400
Partenariats	50 000

### PRODUITS FINANCIERS

Placements financiers	10 000
-----------------------	--------

### AUTRES PRODUITS

Reprises amortissements - reprises sur provisions	2 000
---	-------

<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b><u>1 049 000</u></b>
---------------------------	-------------------------